

Charente-Maritime

Un appel à l'aide pour les

MINEURS NON ACCOMPAGNÉS Les bénévoles qui suivent les jeunes migrants sans famille ni papier, demandent plus de soutien et dénoncent un tour de vis de l'État et du Département

Kharinne Charov
k.charov@sudouest.fr

Être bénévole dans un club de trikot et dans une association d'aide aux migrants, c'est tous les jours donner de son temps, mais pas avec la même implication. Avec tout le respect dû aux tricoteuses bien sûr ! Pour ceux qui voulaient s'occuper en allant aider les personnes immigrées, c'est bingo, il y a du boulot à revendre, solidarité comprise.

Le collectif Migrants 17 le dit tout net : « On est débordé ». Sans être dans le sacrifice, car ils sont là par conviction, ces militants dénoncent : « L'État ne peut se décharger indéfiniment de ses responsabilités en laissant aux bénévoles le soin de pallier ses carences. »

Et l'humanité alors ?

Tous les jours, ils sont sur le pont pour trouver un logement à un mineur isolé, pour aider un autre à décrocher un contrat d'apprentissage, ou pour tenter un recours en justice afin d'éviter un retour aux frontières. « En Charente-Maritime, des enfants de parents sans papier sont mis à la rue, donc privés d'école. Et la plupart des mineurs arrivent seuls et sont donc dehors au départ. »

Bien sûr, la solidarité se met en place. Mais les bénévoles ne comprennent pas pourquoi l'humanité ne prime pas sur l'argent.

« Le Département et son service d'aide sociale à l'enfance (ASE) ont donné un tour de vis ces derniers temps pour faire des économies », explique Raymond Jousmet.

Il faut dire que le ministre de l'Intérieur en personne s'est félicité d'un taux de réponse de demandes d'asile en baisse... En effet, une dizaine de jeunes arrivent dans le département chaque mois aujourd'hui, contre une quinzaine par jour en 2018.

« Sur plusieurs années, nous avons gagné une trentaine de recours pour faire reconnaître la minorité. Depuis cet été, sur six recours déposés, six ont été perdus et alors le jeune rejoint les cortèges de clandestins », déplore Jean-Marie Tessier. Aux yeux du collectif, on assiste à une criminalisation des migrants en général.

Sur la question des mineurs, les associations dénoncent « le pouvoir discrétionnaire de l'ASE qui mène seule l'entretien. C'est elle qui dira si le jeune est mineur ou pas, pour permettre après au juge des enfants de délivrer ou pas la prise en charge par le Département. Si le jeune rate cet entretien, c'est foutu. Et le bénéfice du doute en sa faveur ne marche plus. Voilà pourquoi nous deman-

çons à l'assister... » La vice-présidente du Département, Marie-Christine Bureau précise : « On y réfléchit, mais on n'a pas forcément la même démarche que les associations. »

Avec le fichier national des mineurs isolés refoulés, que la Charente-Maritime a été une des premières à appliquer dès fin 2018, les conditions se sont encore durcies. « Par le fichage et les empreintes, les jeunes sont empêchés de circuler. Ils savent que ce fichier fonctionne ici, même si on n'est pas dans les Hauts-de-Seine, voilà pourquoi les migrants viennent moins », raconte Didier Meyerfeld.

À 18 ans, ça coince

Le collectif Migrants 17 sait que des mineurs isolés restent invisibles, mais reconnaît que « le Département fait plutôt bien le job d'accompagnement social et éducatif quand le jeune est reconnu mineur ». Où le bât blesse, c'est après... « Souvent à leurs 18 ans, même si ces jeunes obtiennent en principe leur carte de séjour d'un an (1), ils doivent quitter leur logement et se retrouvent sur le carreau après le centre de formation des apprentis. » Drôle de cadeau d'anniversaire.

Voilà pourquoi le collectif milite en faveur du contrat jeune majeur pour tous, inscrit dans la loi. Il permet de prolonger la prise en charge et le suivi par l'ASE jus-



qu'aux 21 ans de tout jeune déjà pris en charge par l'ASE à sa minorité. « Comme c'est à discrétion des Départements, le nôtre est très pingre et le peu de contrats signés sont souvent trop courts. »

Idéalement, le collectif Migrants 17 aimerait disparaître ; cela signifierait que les migrants ne seraient plus un problème ni même des migrants d'ailleurs, mais des hommes tout simplement. Mais ça, ce n'est pas pour

« Ne laisser aucun jeune sans solution »

Telle est la feuille de route du Département selon la vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de l'autonomie, Marie-Christine Bureau

« Sud Ouest » Quelle tendance pour l'arrivée de mineurs non accompagnés ?

Marie-Christine Bureau Actuellement, le Département prend en charge 350 mineurs non accompagnés dans différentes structures du territoire : foyers, famille et appartements. Comme au plan national, le nombre d'arrivées a baissé, à cause de l'épidémie et des filtrages plus stricts au passage aux frontières, avec le contrôle des empreintes notamment, en Italie et en Espagne, les principaux pays d'arrivée avant l'entrée en France. Il y a eu un rééquilibrage par rapport à une période où nous étions débordés.

Parlez-nous de l'entretien d'évaluation de l'Aide sociale à l'enfance ?

Le jeune est reçu par un éducateur

et un psychologue. Il est interrogé selon une grille nationale, à partir de documents d'identité établis par la police avec empreintes et fiche anthropométrique. Il s'agit d'établir s'il est bien mineur. Ça peut être subjectif, c'est sûr, il peut y avoir des erreurs, mais depuis que les critères sont les mêmes dans tout le pays – et le président Bussereau tenait à cette uniformisation – on a moins de procès de la part de jeunes reconnus mineurs dans un département et pas dans l'autre comme cela arrivait parfois. Le fichier national des mineurs isolés refoulés est efficace.

Quelle est la prise en charge ?

Une fois reconnu mineur, le jeune est pris en charge par la cellule départementale de protection judi-

ciaire et d'éducation qui organise son accueil, après son placement par le juge des enfants. Notre principe, ce n'est pas d'accueillir pour accueillir, mais pour que ces jeunes aient une situation meilleure ici que chez eux. Car, ils sont souvent cassés par la vie et les violences. Notre but est de les accompagner, de leur obtenir un titre de séjour et un contrat de travail.

Comment appliquez-vous le contrat jeune majeur ?

Nous y tenons, même si beaucoup de jeunes sont sur le carreau. Nous octroyons 100 000 euros à la Chambre de métiers pour que les jeunes puissent suivre une formation en CFA. Nous accompagnons un an de plus ceux qui bénéficient de ce contrat. En 2019, 90 % des jeu-



Marie-Christine Bureau : « Ils sont souvent cassés par la vie et les violences. Notre but est de les accompagner, de leur obtenir un titre de séjour et un contrat de travail. » PHOTO X.L.

nes qui sortaient du dispositif de l'ASE étaient en apprentissage et 6 % de jeunes sans projet sont pris en charge par l'État avec un titre de séjour renouvelé systématiquement. Le bénéfice du contrat jeune majeur dépend de la volonté du

jeune et de son attitude. S'il est violent ou antirépublicain, on n'a pas envie de faire un tel contrat. Alors, il bénéficie d'un accompagnement de l'État dans une structure plus encadrante.

Recueilli par K. C.

mineurs isolés



En 2017, le Département avait récupéré le centre sportif de Boyardville pour faire face à l'afflux de jeunes migrants.

PHOTO ARCHIVES FABIEN PAILLLOT

aujourd'hui. Alors, en attendant le monde d'après dont on nous parle tant, le collectif lance un ap-

pel à tout citoyen de bonne volonté qui voudrait aider... son prochain. Un migrant.

REPÈRES

350

Le nombre de mineurs isolés pris en charge par le Département.

167

Le nombre de nouveaux jeunes déclarés en un an ; tous n'ont pas été reconnus mineurs.

8,4

En millions, le montant consacré aux mineurs non accompagnés (MNA) par le Conseil départemental sur un budget total « enfance et familles » de 79 millions d'euros.

2,5

En années, la durée moyenne d'accompagnement des mineurs non accompagnés en Charente-Maritime.

37

Le nombre de mineurs non accompagnés ayant un contrat jeune majeur fin 2019.

(1) Il ne faut pas être délinquant, être apprenti et avoir un rapport favorable de l'ASE.

Yannick Bestaven prend l'air de La Clusaz

VENDÉE GLOBE Chaque semaine, le skipper rochelais échange avec des écoliers de la station

« Je suis très heureux de sentir l'air de la montagne, et la neige ! » Malgré des conditions très difficiles, le skipper rochelais a répondu comme chaque semaine depuis le départ, en visio, aux questions des écoliers de primaire de La Clusaz (Haute-Savoie).

En termes très clairs, Yannick Bestaven a d'abord résumé sa situation. « Je suis au large de Rio de Janeiro, il fait 30 degrés et je n'ai pas de vent. Je suis devant un front, une barrière anticyclonique qui me freine. L'enjeu pour moi est de trouver le bon endroit où passer pour repartir, en espérant être le premier servi quand le vent se rétablira. Ce sont les aléas d'fole, de la course au large. »

Depuis Maître Coq, il a répondu ensuite aux questions transmises avec chaleur par Jean-Marie Dauris. Résumé du dialogue. « As-tu vu beaucoup de déchets sur l'eau ? », c'était plutôt non.

- « Comment dors-tu ? »
- « Par séquences de une heure et demie quand ça va bien, 15 minutes quand la situation est compliquée. Et pas du tout, comme maintenant, quand c'est très difficile. »

- « Quand manges-tu ? »
- « Dès que je peux, je dépense beaucoup de calories. Dans le grand Sud, je mangeais tout le temps. »

- « As-tu vu des requins, des baleines, des paquebots ? »

- « J'ai vu une baleine oui, il y a quelques jours. J'étais en l'avant du bateau pour changer une voile quand, tout à coup, j'ai entendu un souffle puissant, tout près à quelques mètres seulement. J'ai eu tellement peur que je suis parti me réfugier près du mât. Puis je me suis

rendu compte que c'était une baleine, j'étais mort de rire. Elle m'a accompagné une bonne demi-heure, c'était impressionnant, magique, d'autant que c'est très très rare je crois. »

« On se voit à l'arrivée ! »

Les cadeaux du Père Noël, le manque de la famille, ont nourri le dialogue, comme la fierté d'être en course. « Je suis content d'abord d'être toujours en course, parce que terminer un tel marathon, ce n'est pas facile, je m'en rends compte tous les jours. Je suis fier de ma navigation dans le Sud, d'avoir bien négocié les transitions qui m'ont permis de revenir sur la tête de la course puis de prendre la tête. Et j'espère que cela va durer le plus longtemps possible. »

En plus des écoliers, il y avait le maire de La Clusaz, des amis de Yannick Bestaven, qui a ses habitudes à la station, d'où cet échange régulier avec les écoles de la commune. À la fin, les enfants ont crié « Bonne chance », et Bestaven a eu ce petit mot : « Grâce à vous, le vent est revenu. On se voit à l'arrivée et très vite à La Clusaz ! »

Et « Maître Coq » sorti de la pétrole a laissé un beau sillage blanc, léger comme l'humeur de son skipper, distrait un moment de la dure loi aléatoire d'fole.

Ce lundi midi, Yannick Bestaven ne comptait plus que 50 milles d'avance sur Charlie Dalin (Apivia), contre 300 samedi dernier. Il espérait retoucher du vent d'ici mercredi et pouvoir conserver sa position de leader.

Patrick Favier



Jean-Marie Dauris transmet les questions des écoliers de La Clusaz depuis le hangar de La Rochelle. PHOTO XAVIER LÉOTY

ON EN PARLE

Bientôt un casting pour « N'oubliez pas les paroles »

ROCHFORT L'émission bien connue sur France 2 et présentée par Nagui, « N'oubliez pas les paroles », se lance dans un casting à Rochefort pour de

futurs enregistrements. Pour s'inscrire au casting, il suffit d'appeler au 01 49 17 84 20 ou de remplir un formulaire en ligne sur inscription.nopl.tv ; ensuite, il y a de grandes chances que la production vous recontacte, dans le cadre de la sélection des candidats pour les futures émissions.

Logés dans des appartements

À Saintes, nombre de mineurs migrants sont hébergés en colocation. Une solution adaptée pour l'institut Don Bosco, qui pointe également des financements limités

À Saintes, on estime qu'ils sont entre 70 et 90 mineurs non accompagnés (MNA). Violette Wetterwald, la commissaire de Saintes, considère que le « suivi qui est accordé est clairement perfectible. Ils sont laissés beaucoup en autonomie. » La policière évoque un « double discours », avec d'un côté des mineurs de nationalité française placés en foyer et les mineurs non accompagnés laissés en appartement.

Dans la cité santone, ils sont 50 jeunes pris en charge par la plateforme MNA de l'Institut Don Bosco (IDB), qui assure le suivi de 115 mineurs dans tout le département. Ils sont hébergés dans des appartements, en colocation, réunissant trois mineurs dans la majorité des cas. « Des mineurs migrants hébergés dans des foyers

avec des éducateurs, cela se passe souvent mal, souligne Alain Louda, directeur de la plateforme MNA de l'institut. Car ce sont de grands adolescents qui, de par leur parcours, ont développé d'importantes capacités de débrouille. »

Un document d'identité

Alain Louda met également en avant l'objectif pédagogique, contractualisé avec le Département, de rendre les jeunes indépendants. Il rappelle toutefois que « les financements prévus pour cet accompagnement ne sont pas les mêmes que ceux dont bénéficient les jeunes Français en foyer. Dans la mesure où notre budget est moindre, nous avons moins de salariés. Nous essayons de faire en sorte qu'ils soient présents lorsque les jeunes en ont le plus besoin. Une

astreinte a été mise en place. Nous sommes joignables 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. » Chaque week-end, trois adultes seulement sont présents pour l'ensemble des 115 mineurs du département.

Les mineurs migrants disposent d'un document qui permet de justifier leur identité. Il est émis par les associations en lien avec le Département. « Cela facilite beaucoup de choses, considère la commissaire. Car parfois les jeunes ne parlent pas correctement français, ne connaissent pas leur adresse ou le nom de l'association qui les suit. » Le commissariat de Saintes a pu nouer un dialogue avec les structures qui prennent en charge les mineurs. Les policiers ont été associés à plusieurs ateliers organisés par l'IDB.

Thibault Seurin